



Le Mouton Noir

Bulletin trimestriel des Libres penseurs
des Alpes de Haute Provence



Editorial

Les carottes ne sont pas cuites

L'offensive de recléricalisation de la République a lieu sur tous les fronts :

➔ « Doctrine sociale de l'Eglise » et institutions de l'UE : un modèle de 2 000 ans d'expérience...

Notre ami Morgan, dans la Marseillaise du 17 octobre rapportait les propos du « père » Madelin, jésuite, professeur à l'institut d'études politiques de Paris et représentant du Vatican au Conseil de l'Europe venu offrir son modèle de société aux décideurs politiques et économiques du département.

(<http://www.lamarseillaise.fr/alpes/une-conception-ideologique-de-la-condition-humaine-24503.html>)

Un florilège de citations :

« ... la responsabilité sociale de l'employeur sera peu à peu appelée à se substituer à l'action sociale de l'Etat, selon le principe de subsidiarité qui veut qu'à chaque échelon de la société corresponde une responsabilité particulière. »

« Les caisses de l'Etat sont vides »... « c'est pourquoi, dans la période de crise que nous traversons, la responsabilité sociale de l'employeur sera peu à peu appelée à se substituer à l'action sociale de l'Etat, selon le principe de subsidiarité qui veut qu'à chaque échelon de la société corresponde une responsabilité particulière ».

« Il faut que les gens s'habituent à vivre dans la gratuité. D'ores et déjà, certains employeurs incitent leurs salariés à ménager des activités non rémunérées dans leur emploi du temps ».

En effet, le « principe de subsidiarité » de Léon XIII (encyclique *Rerum novarum*), inclus mot pour mot dans le traité de Maastricht est la négation pure et simple des services publics et républicains (la « fraternité républicaine »), qui doivent laisser la place à la charité des chefs d'entreprise, des Eglises et des associations.

L'Etat devant, quant à lui, se cantonner à ses strictes tâches régaliennes, renforcées pour l'occasion, pour « diriger, surveiller, stimuler, contenir » comme le disait Pie XI, c'est à dire pour forcer et réprimer les récalcitrants.

Sommaire :

Edito - 21/01/2012	1
Départementales	2 & 3
Antidogmatique	4
Pages d'histoire - Ce jour-là	5
Humour - Lire - Adhésion...	6

Soutien :

2 €



n°4 - Frimaire an CCXX / novembre 2011

Les rendez-vous de la Libre Pensée

Samedi 21 janvier 2012

CCXX ans après la décollation de Louis Capet...

SALIGNAC

restaurant "Le Mardaric"

10h00 : Conférence

Laïcité et République

- "Les accommodements raisonnables !" (circulaire, arrêté,...)

- Ces élus qui ignorent la loi de 1905...

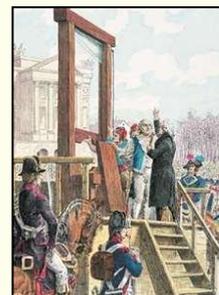
avec Henri HUILLE

membre de la Commission Administrative Nationale de la Fédération Nationale de la Libre Pensée

et... pour ceux qui le souhaitent

12h30 : Banquet républicain

participation aux frais = 22 € - s'inscrire avant le 7 janvier 2012

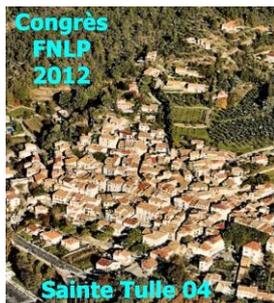


Tête de veau
sauce gribiche
et ses légumes

Choix du lieu du congrès 2012

Marc POUYET, présente la candidature de la Fédération des Alpes de Haute Provence au congrès de Foix :

« La fédération des Alpes de Haute Provence (04) avec l'aide des camarades de la LP13, accueillera le Congrès national de la FNLP en août 2012, à Sainte Tulle... petite bourgade souriante, à deux pas de Manosque,... dans le département des (ex) Basses-alpes qui a compté dans la levée en masse des républicains du Midi contre le coup d'Etat de Napoléon III du 2 décembre 1851... »



A une heure de Marseille, à peine plus de l'Italie, coudoyant la Durance, la FNLP pourra tenir son grand rendez-vous démocratique annuel chez nous entre Alpes et Méditerranée, entre vignoble et lavande, au Centre Regain tout à fait adapté pour une telle occasion...



Accord du congrès à l'unanimité

suite de l'édito...

Tordre le cou à la lutte des classes, en période de « crise », pour faire accepter le sacro-saint « intérêt général » qui n'est autre que l'intérêt particulier de la classe dominante, cela porte un nom : « le corporatisme », expérimenté en son temps par les Mussolini, Salazar, Franco, et autres Pétain etc.

Qu'allaient faire dans cette galère, quelques élus bas-alpins ?

② ⇒ La tentative de contester la constitutionnalité de la Loi de 1905 (art 1 & 2) par le Conseil d'Etat pour justifier le financement du « culturel-culturel » par l'Etat.

③ ⇒ La circulaire Guéant aux préfets visant à substituer la « liberté des religions » à la « liberté de conscience ».

④ ⇒ L'extrême-droitière « Civitas », décomplexée par la complaisance du ministre de l'intérieur (voir page 6), et encouragée par Boutin, cherche par des menées violentes à réintroduire le « délit de blasphème » éradiqué en 1791.

Mais malgré ce contexte délétère, le TGI de Coutances vient de condamner l'Evêque à faire effacer définitivement, sous 30 jours, « par exemple par le surlignage à l'encre noire indélébile », toute mention de ce baptême d'un citoyen, « l'apostasie » ayant toujours cours pour l'Eglise catholique.

Non ! Les carottes ne sont pas cuites ! Alors, un seul mot d'ordre : Plus que jamais, renforçons la Libre Pensée pour défendre la liberté de conscience !

MP

Voyage à ...

Liberté souveraine

Le serpent dit à la femme : « Mangez de ce fruit, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux, possédant la connaissance du bonheur et du malheur » (Genèse 2,5). Dès lors, si on en croit le récit biblique, en mangeant du fruit de l'arbre de la connaissance, l'humanité emprunta le chemin de la liberté. Une liberté dont on nous enseigne qu'elle apporte son lot d'amertumes, puisqu'il s'agit de faire des choix, de prendre en main son propre destin, en un mot d'être responsables.



L'histoire d'Abel et Caïn montre les progrès de la civilisation, l'invention de l'agriculture. Caïn offre à la divinité les fruits du travail de la terre, Abel les produits de sa chasse. Ce dernier est récompensé, l'autre méprisé. La religion apparaît dès lors comme un obstacle aux progrès de la civilisation humaine, défi prométhéen permanent face à la volonté divine.

Les millénaires passent, des empires se créent et s'écroulent ; toujours, la conscience humaine lutte contre l'obscurantisme des dogmes et l'oppression des puissants : « Il n'est point de vérité sacrée, c'est-à-dire interdite à la libre investigation de l'homme ; il n'y a rien de plus grand que la liberté souveraine de l'esprit humain », défendait en son temps Jaurès.

En ce début de siècle confit de sottise réactionnaire, de prêt-à-penser social, économique, politique et culturel, la constitution d'une internationale de libres penseurs lors du Congrès d'Oslo le 10 août dernier constitue aussi bien un événement historique de portée mondiale qu'un digne hommage à ce grand humaniste. Puisse-t-elle à son tour porter ses fruits...

D'un siècle à l'autre, l'exigence de liberté

« Nous établirons dans le monde le règne d'une raison affranchie des anciens préjugés dogmatiques, c'est-à-dire un idéal supérieur, une morale plus haute et plus assurée que celle des temps passés, parce qu'elle est basée sur la connaissance humaine ».

Tel était le propos de Marcellin Berthelot, président d'honneur de la libre pensée française lors du Congrès mondial de la libre pensée à Rome... en 1904. Une date qui marquera durablement l'histoire de l'humanité, en ce que le Congrès de Rome précédait seulement d'un an la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat promulguée en France fin 1905.

Une loi pour tous, la liberté pour chacun

Lors du Congrès de la libre pensée en 1905, Ferdinand Buisson, un des artisans de la loi de 1905, fit adopter trois résolutions par l'ensemble des congressistes venus du monde entier.

Il s'agissait en premier lieu d'affirmer la primauté de la raison humaine sur toute doctrine, au détriment de l'affirmation de vérités particulières. Ensuite, Ferdinand Buisson déniait à quelque autorité que ce soit le droit de s'opposer à la raison humaine ; il propose par là le libre choix de l'humanité des moyens de construire une société meilleure. Enfin, ce fondateur d'un des principes majeurs de la République française entendait soumettre aux lois de la raison l'organisation sociale, en enlevant d'une part tout caractère confessionnel aux administrations de l'Etat et d'autre part en rejetant, au nom de la dignité humaine « le triple joug du pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du capital en matière économique ».

Un an plus tard, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, la fameuse laïcité institutionnelle qui règle encore tant bien que mal les rapports sociaux en France, était promulguée. Elle commande encore que « la République assure la liberté de conscience [...] La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Face à l'offensive réactionnaire

Curieusement, dans le dernier quart du XX^e siècle et au début du XXI^e, les offensives contre la laïcité sont allées de pair avec la révolution néolibérale.

Aussi l'article 52 du traité constitutionnel européen, rejeté par les Français en 2005, prévoit que « reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec [les] églises », en flagrante contradiction avec le principe de laïcité. Le traité de Lisbonne, ratifié par un coup de force antidémocratique, reprend ces mêmes dispositions.

De même, l'actuel chef de l'Etat, non content d'affirmer la prétendue « supériorité du prêtre sur l'instituteur », autorise les instituts confessionnels d'enseignement supérieur à délivrer des diplômes universitaires et instaure des « correspondants laïcité » auprès de chaque préfet de département, chargés de dialoguer avec les institutions religieuses.

Face à cette offensive cléricale, des libres penseurs du monde entier ont décidé de s'unir afin de réaffirmer un droit inaliénable de l'homme, la liberté de conscience.



Un premier pas a été franchi en 2005, lors du centenaire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, en fondant à Paris un comité de liaison international des athées et des libres penseurs.

Mais ce n'est que le 10 août dernier à Oslo, en Norvège, qu'une décision historique a été prise lors du Congrès mondial de la libre pensée : celle de créer une nouvelle internationale de libres penseurs afin de coordonner les luttes pour l'émancipation de l'esprit humain de tout dogme.

MT



LE MOUTON NOIR
Bulletin trimestriel de la
Fédération Départementale des
Groupes de Libres Penseurs des
Alpes de Haute Provence

Trimestriel imprimé par nos soins

Soutien : 2,00 euros

Directeur de la publication
Marc POUYET

Concepteur-rédacteur
Bernard ROGER

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE des
GROUPES de LIBRES PENSEURS des
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Courrier
rue des Chevriers
04230 Cruis

☎ : 04 92 71 09 53

Site départemental
<http://librepensee04.over-blog.com>

Courriel
librepensee04@orange.fr

FÉDÉRATION NATIONALE
DE LA LIBRE PENSÉE
10/12 rue des Fossés-St-Jacques
75005 Paris

☎ : 01 46 34 21 50
☎ : 01 46 34 21 84

Site national
<http://www.fnlp.fr>

Courriel
libre.pensee@wanadoo.fr

Lettre au Maire de Manosque

L'article paru dans le journal "Haute-Provence Info" du 1^{er} juillet 2011 a retenu toute notre attention.

C'est à cette occasion que nous avons pris connaissance de la constitution en novembre 2009, à votre initiative de "Manosque-Fraternité", instance *consacrée* au "vivre-ensemble".

Monsieur le Maire, vous vous présentez comme garant des principes républicains de laïcité, vous appuyez... sur les dignitaires religieux ! Enfin, ceux des "religions du livre" et comme le dit l'un d'entre eux, celles qui sont "reconnues" !

N'y a-t-il pas contradiction entre rappeler la laïcité et vous appuyer... sur les dignitaires religieux ! Enfin, ceux des "religions du livre" et comme le dit l'un d'entre eux, celles qui sont "reconnues" !

Il semblerait que pour vous la laïcité semble se limiter à ce que : « ... l'État ne finançant aucun culte, la structure n'aura pas de budget propre »...

Nous tenons donc à vous rappeler l'article 1^{er} et 2 de la loi de 1905 :

ARTICLE PREMIER. - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...

ART. 2.- La République ne reconnaît, ne subventionne aucun culte.

Rappelons que celle-ci inclut le libre exercice des cultes (article 2 de la loi de 1905) comme conséquence de la liberté de conscience. La liberté de conscience est la mère de toutes libertés, elle implique qu'aucun culte ne soit reconnu afin que chaque citoyen reste libre d'en avoir un, de ne pas en avoir ou d'en changer.

Il s'agit donc bien avec « Manosque-Fraternité », de **favoriser les communautarismes religieux**. C'est un encouragement officiel à ce que les religions « s'institutionnalisent davantage ». Monsieur le Maire, ceci est contraire au principe de laïcité comme aux termes de la loi de 1905 que pourtant vous invoquez.

Monsieur le Maire, la laïcité institutionnalisée par la loi de 1905, est une organisation de la société qui a garanti pendant des décennies la paix civile. Une organisation fondée sur la reconnaissance d'un rôle politique des cultes mène au communautarisme religieux, voire ethnique.

De nombreux pays ont donné des exemples désastreux de ces communautarismes.

Libres penseurs, nous sommes soucieux de défendre la République une, indivisible et laïque et donc la séparation entre sphère privée et sphère publique.

Nous nous permettons de vous rappeler que la Libre Pensée est un courant de pensée traditionnellement présent chez de nombreux citoyens de ce pays qui, de plus en plus nombreux, ne se reconnaissant dans aucun culte, ne sauraient accepter d'être considérés comme des citoyens de seconde zone.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Maire, de vous demander de nous accorder une entrevue afin d'éclaircir ce point avec vous.

Les Mées, 24/09/11 : Pierre ROY – "La revanche du parti noir"

(Extraits de l'article de J.-J. Marie paru dans la Quinzaine Littéraire)



... « LE PARTI NOIR » c'est-à-dire l'Eglise catholique allié fort précieux du pouvoir, du grand patronat et de l'Union, européenne qui a systématisé l'idée superbe du « service public »... rendu par des organismes privés et donc le « partenariat public-privé » dans lequel le secteur public finance et supporte les pertes éventuelles et le secteur « privé » qui ramasse les bénéfices...

... « Le discours juridique s'incline devant la décision économique. L'égalité des chances est un des outils dont disposent les gouvernants (...) pour entériner les conséquences de leurs politiques économiques » (Geneviève KOUBI.)

... Le maréchal PETAIN, dans son discours du 11 octobre 1940 déclarait : « Le régime nouveau (...) ne reposera plus sur l'idée fautive de l'égalité naturelle des hommes, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des "chances" donnée à tous les français... »

Le même Maréchal en même temps supprimait les Ecoles normales des instituteurs, les syndicats et décidait de financer l'enseignement catholique...

... Avec son goût des formules choc sans doute fabriquées par ses serviteurs en communication Nicolas Sarkozy a donné une définition pertinente de cette politique. Au lendemain de son élection à la présidence de la République se hâtant de se rendre au Vatican prendre possession du titre de chanoine de Latran réservé depuis belle lurette aux rois de France pourtant déchu.

... Il a déclaré « L'instituteur ne remplacera jamais le curé ». Par cet acte d'allégeance à Benoît XVI et cette affirmation de la subordination de l'instruction au dogme et à la foi, Nicolas Sarkozy affirmait une continuité : la tentative systématique et multiforme de réduire l'instruction et donc l'école publique et ses personnels au niveau le plus bas possible...



<http://www.lamarseillaise.fr/alpes/interdire-a-la-jeunesse-l-emanipation-par-le-savoir-24343.html>

Château-Arnoux, 11/11/11 : conférence d'Éric VIOT



Plus de 45 pacifistes du 04, du 05 et du 13 ont débattu avec Eric Viot, ce passionné qui a su redonner son caractère humain et révoltant aux statistiques glacées et terrifiantes issues de ses recherches sur les fusillades pour l'exemple, année par année, de 1914- à ...1919 (hé oui !), incluant les colonies.

A cette occasion, toute ambiguïté a été levée sur le sens de ce rassemblement comme des 73 autres en France :

- Exiger justice pour les fusillés, ce n'est pas demander « pardon » aux victimes, mortes « par » la France et non « pour » la France.

- En outre, à ceux qui opposent la réhabilitation « au cas par cas », nous opposons la réhabilitation publique, pleine et entière, par la République, de tous les fusillés car, comme le constatait Eric Viot, 25 % des dossiers manquent sans compter les exécutés sommairement. Ce qui constitue un obstacle insurmontable à toute tentative de révision des jugements individuels des fusillés, un par un, par une cour de justice en liaison avec une commission spéciale. Ce serait un second enterrement des suppliciés de 14-18.

- Par contre, le travail des historiens et des passionnés comme Eric Viot est précieux, qui, en donnant un visage et une réalité humaine à ces martyrs, ne peut qu'encourager et motiver encore plus le combat mené depuis plusieurs années par les associations.

-La volonté de noyer la question des fusillés de 14-18 dans un conglomérat des victimes des guerres en général relève d'un tour de passe-passe et d'une escroquerie visant à gommer de la mémoire et de l'enseignement de l'histoire notamment la spécificité de cette guerre dans le cadre de l'enseignement de « l'histoire par thèmes » contre la chronologie et la compréhension des forces en jeu qui ramène toujours à la lutte des classes contre un capitalisme agonisant.



<http://www.lamarseillaise.fr/alpes/parodies-de-justice-au-champ-d-horreur-24799.html>

Ou comment faire en sorte que les masses laborieuses acceptent leur sort avec résignation.

Joseph Ratzinger, désormais plus connu sous le ridicule sobriquet de Benoît XVI, a la réputation d'être un théologien avisé. Nul ne saurait lui contester cette renommée, *a fortiori* au regard de son encyclique *Spe Salvi* (en latin¹, « Sauvés par l'espérance », prenant comme référence l'épître de Saint-Paul aux Romains).

L'encyclique *Spe Salvi*, rédigée dans le contexte d'un début de siècle agité par de fortes tensions internationales et les prémices d'une crise économique qui allait plonger encore plus le monde dans les eaux glacées du calcul égoïste, semble de prime abord une anodine réflexion théologique sur les liens entre la foi chrétienne et le concept d'espérance, fondée sur le salut qu'est censée apporter la révélation de la parole divine. Il n'en est rien. Sans établir de lien directe entre le concept d'espérance liée à la foi et la Doctrine sociale de l'Eglise, Joseph Ratzinger développe celui-là en nette opposition aux systèmes sociaux et politiques qui prétendent établir le paradis sur terre *hic et nunc* (« ici et maintenant ») en une façon subtile de discréditer les idéologies de progrès.

En premier lieu, le chef de l'Eglise Catholique développe sa définition de l'espérance, qui se veut à la fois espérance pour les temps présents et perspective eschatologique. Ensuite, il établit les causes de la crise de la modernité qu'a traversée la chrétienté en l'attribuant à la croyance aux progrès techniques de l'humanité ; il fait remonter à la Renaissance l'opposition entre la raison et la foi à l'origine de ladite crise. Enfin, en questionnant la notion d'individualisme au regard de la foi chrétienne, Joseph Ratzinger s'appuie sur sa conception duelle de l'espérance pour réaffirmer la responsabilité sociale de l'Eglise tout en réfutant la prétention des idéologies séculaires de progrès à transformer le monde.

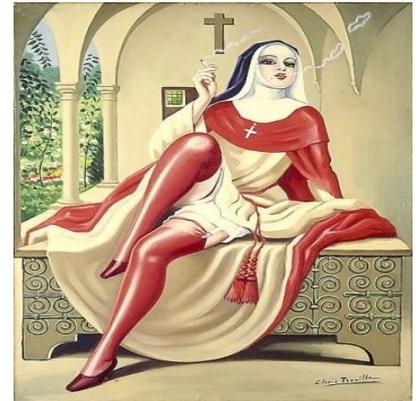
1.-L'espérance et la foi

Benoît XVI rappelle que les premiers chrétiens appartenaient aux « couches sociales basses » de l'Empire romain. Si on l'en croit, c'est pourquoi ils furent les premiers à faire l'expérience de l'espérance au sens chrétien du terme. Cela n'empêche pas la nouvelle religion de pénétrer les couches plus cultivées de la population, fût-ce de façon marginale.

Ainsi, au sein de la foi, l'antagonisme de classe disparaît fort opportunément : « Les hommes qui, selon leur condition sociale, ont entre eux des relations de maîtres et d'esclaves, en tant que membres de l'unique Eglise, sont devenus frères et sœurs les uns des autres », avance le chef de l'Eglise.

Pour Ratzinger, la « bonne parole » apportée aux hommes par le Christ n'est pas seulement informative, mais « performative », pour reprendre ses propres mots ; c'est-à-dire qu'elle est censée être capable de racheter nos existences terrestres au présent, par le biais de l'espérance. Il ajoute : « Le christianisme n'avait pas apporté un message social révolutionnaire comme celui de Spartacus, qui, dans des luttes sanglantes, avait échoué. Jésus n'était pas Spartacus, il n'était pas un combattant pour une libération politique, comme Barabbas ou Bar-Khoba ». Si on peut apprécier à sa juste valeur cette définition négative du prétendu fils de Dieu, cet avertissement sert à mettre en exergue ce que Jésus Christ est vraiment venu apporter à l'humanité et dont elle se serait d'ailleurs passé aisément. La rencontre avec Dieu et par voie de conséquence avec l'espérance est plus forte que les souffrances de l'esclavage : « De ce fait, elle transformait de l'intérieur la vie et le monde ». Plus loin, le Souverain Pontife nous accorde la grâce d'apprendre avec une extase toute religieuse que « même si les structures extérieures demeuraient identiques, cela changeait la société, de l'intérieur ». N'est-ce point admirable ?

Pour illustrer ce propos, le pape revient sur le concept paulinien d'*hypostasis*, mot grec qui chez Aristote signifie substance ou matière, qui peut aussi se traduire par « les biens » dans le grec néotestamentaire. La foi est donc définie comme les biens que l'on espère, « la preuve des réalités que l'on ne voit pas ». Ainsi, l'espérance se vit déjà concrètement dans les temps présents en ce qu'elle est une « substance » qui est déjà en nous. Six siècles après la fin du Moyen-âge, le caractère abscons de la philosophie scolastique a encore la dent dure, même si ses motivations sont bien plus pragmatiques. En effet, Benoît XVI, toujours en citant Saint-Paul (épître aux Hébreux), oppose le concept d'*hypostasis* à *tà hyparchonta* (au pluriel, « les biens » au sens matériel du terme cette fois). Les chrétiens ont supporté les persécutions, la



spoliation de leurs biens parce que l'hypostasis était un bien supérieur à leurs yeux. La foi s'affirme dès lors comme une « substance » qui demeure, au contraire des biens de ce monde. La foi donne la vie éternelle. « Est-ce désirable ? », feint de s'interroger celui que les fans de la série télévisée Dallas connaissent sous le nom de J.R. Certes, depuis le péché originel, d'après le pape, la vie des hommes est devenue insupportable ; Dieu, dans son infinie miséricorde, nous a donné la mort comme un remède. Etant donné qu'il n'est pas possible à l'homme de savoir ce en quoi consiste exactement cette « vie éternelle », seule la foi peut nous en donner un aperçu, « ce vers quoi tend l'espérance chrétienne ».

Mais pour Benoît 1664, le salut n'est pas qu'individuel, il est communautaire. Si les communautés monastiques sont des lieux de fuite hors du siècle, hors du monde, elles ont une responsabilité envers ce monde à travers la contemplation et le travail. Car il s'agit de préparer le nouveau monde, l'avènement du Christ. En citant Bernard de Clairvaux, le pape définit les monastères comme des lieux de défrichage pratique et spirituel. On ne saurait résister à la tentation de reproduire une argumentation aussi solide en son entier : « Un terrain sauvage est rendu fertile – précisément tandis que sont en même temps abattus les arbres de l'orgueil, qu'est enlevé ce qui pousse de sauvage dans les âmes et qu'est préparé ainsi le terrain sur lequel peut prospérer le pain pour le corps et pour l'âme. Ne nous est-il pas donné de constater de nouveau, justement face à l'histoire actuelle, qu'aucune structuration positive du monde ne peut réussir là où les âmes restent à l'état sauvage? ».

Cette épatante démonstration sert à Benoît XVI à expliciter les causes de la crise de la foi – et donc de l'espérance – dans les temps modernes.

¹ La merveilleuse langue de Virgile, autrefois capable d'exprimer avec grâce les nuances les plus subtiles de la pensée humaine, a trop souffert du monopole millénaire de l'Eglise sur le savoir et la culture.

Pages d'histoire...

Lettre à un inconnu

Cher Monsieur,

Merci de votre lettre. Non, Jésus n'existe pas pour moi. Il n'a absolument aucune importance. C'est l'indifférence totale.

Jésus, l'église, le dogme. Aucune animosité. Je ne suis pas contre : je ne peux pas être contre quelque chose qui n'existe pas, ma vie, celle de ma famille toute (sic) entière se fait en dehors de Jésus, de l'église et de ce qu'elle représente. Et je suis, nous sommes, parfaitement heureux, honnêtes, paisibles, rassurés, équilibrés, bons, charitables, etc.

Très amicalement à vous.

Jean Giono

14-4-66

N.D.L.R. Giono répond dans cette lettre à un correspondant anonyme qui lui avait sans doute posé des questions sur ses convictions religieuses.

Texte transmis par notre ami Jack MEURANT



samedi 9 décembre 1905

Enfin !

Par 181 voix contre 102, le Sénat a adopté mercredi l'ensemble du projet de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, qui devient ainsi définitive.

Cette journée historique marque la fin de la lutte séculaire des républicains contre le privilège de l'Eglise romaine. Désormais, il n'y a plus en France d'Eglise officielle. La théocratie a disparu de nos lois.

Si l'on se reporte à dix années en arrière, on a peine qu'un pareil progrès ait pu s'accomplir par l'effort légal du parti républicain sans aucune commotion révolutionnaire.

Il y a dix ans en effet, au lendemain de la chute du ministère Bourgeois, l'Eglise semblait près de mettre la main sur la République. Ses congrégations innombrables reconstituaient peu à peu la mainmorte et dressaient contre la société civile une société rivale, contre la société des droits de l'homme la société théocratique.

Dix ans après, nous retrouvons les congrégations dispersées ou dissoutes, et l'Eglise elle-même dépouillée des privilèges qu'elle tenait du Concordat.

C'est une véritable révolution, dont les effets ne tarderont pas à se manifester.

Le République l'emporte enfin sur l'Eglise. Vive la République !



À Lourdes, le secrétaire d'Etat au tourisme Frédéric LEFEBVRE promeut le tourisme spirituel... Frédéric LEFEBVRE était jeudi 9 juin à Lourdes (Hautes-Pyrénées) pour promouvoir le « patrimoine vivant » de la France, et faire notamment valoir ses atouts en matière de tourisme spirituel... « L'offre touristique française n'est pas uniquement constituée de son patrimoine historique et de ses sites naturels, mais également de son patrimoine vivant comme le tourisme spirituel », a expliqué le ministre...

Valoriser le patrimoine religieux... « Notre patrimoine paysager, historique et religieux est tel que nous oublions trop souvent de valoriser également au titre du tourisme le patrimoine vivant si remarquable dont nous bénéficions », souligne-t-il...

Trains de pèlerins... « Pour soutenir cette forme de tourisme j'ai décidé d'assouplir les conditions de formation pour les organisateurs bénévoles de pèlerinage »... Au cours de sa journée à Lourdes, le secrétaire d'Etat au tourisme a également rencontré Mgr Jacques Perrier, évêque de Tarbes et Lourdes, avec qui il a évoqué le délicat problème des trains de pèlerinages au sujet desquels la SNCF est régulièrement mise en cause...



Ce jour-là...

22 Septembre 1792 Proclamation de la République Abolition de la Monarchie

Dès sa première séance, la Convention, qui exerce le pouvoir législatif, abolit la royauté après les interventions de Collot d'Herbois et de l'abbé Grégoire qui déclare : "Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations". Le lendemain, l'An I de la République est proclamé.



23 Octobre 1867

Giuseppe Garibaldi tente de s'emparer de l'état pontifical protégé par Napoléon III depuis le décret du 15 septembre 1864 signé avec le roi Victor-Emmanuel II. Les troupes françaises interviennent et le Pape Pie IX obtient la protection de la France... (à suivre dans LMN n° 5)



22 novembre 1831

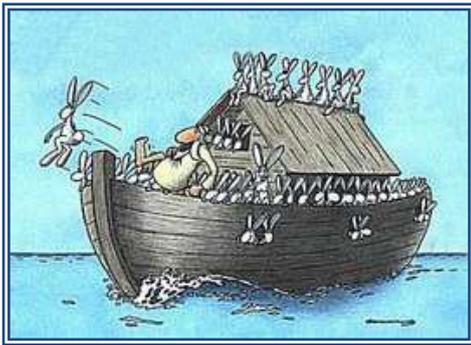
Sur la colline de la Croix-Rousse, au nord de Lyon, éclate la révolte des canuts. La révolte se propage dans tous les quartiers ouvriers de la métropole. Les insurgés prennent pour emblème le drapeau noir et la devise « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ».



28 Décembre 1706

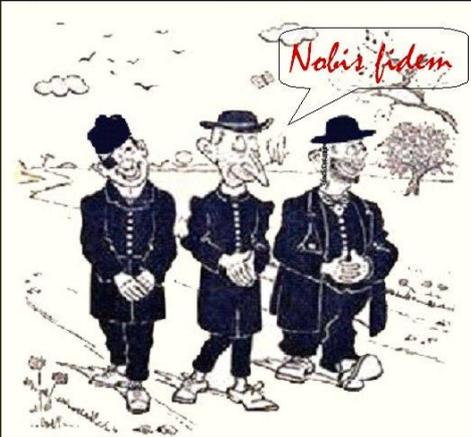
Décès de Pierre Bayle qui a vu le jour le 18 novembre 1647 à Carla-le-Comte. Jeune, il reçoit une éducation protestante puis se convertit au catholicisme avant d'abjurer. Il adopte alors le métier de précepteur dans les années 1670 et devient professeur de philosophie à l'école de Rotterdam en 1681. Un an après, il publie sa fameuse "Lettre sur la comète" dans laquelle il dénonce les superstitions...





Hier, c'est Noé qui limitait le développement du râble...

Aujourd'hui, c'est Ratzinger qui prétend : « apporter sa petite pierre à la lutte contre la pollution sur Terre et contribuer à améliorer la planète que Dieu a donnée aux hommes afin qu'ils soient les serviteurs de la Création et non ses maîtres... »



EXERCICE



1°) ① ou ② : en France, l'une de ces deux tenues est autorisée. Indiquez laquelle.

2°) Justifiez votre choix et précisez si cela est ou non en rapport avec la forme de la tête : (poche à douille ou cul de poule) ?



La revanche du parti noir

Quand les plus belles conquêtes de l'esprit des Lumières comme l'instruction publique sont remises en cause, il appartient à tout citoyen de se demander pourquoi les principaux fondements de l'Etat républicain vacillent.

Pourquoi la République française a-t-elle, à un moment donné, jugé utile de salarier des maîtres pour instruire la presque totalité des enfants, se substituant ainsi aux Eglises ? Demain, cette même République pourrait-elle cesser de le faire ? Les gouvernements, qui se succèdent depuis un demi-siècle, n'ont-ils pas commencé à se désengager ? Est-ce la revanche du « parti noir », ce « parti clérical » dénoncé par Victor Hugo en 1850 ? « Voici un livre essentiel, écrit Henri Pena-Ruiz, d'une actualité vive, qui conjugue un cri d'alarme salutaire, une étude éclairante de l'histoire lointaine et récente, et une philosophie de l'émancipation décisive. » « Ce livre veut être utile, il a un objectif : transmettre l'arme de la critique à ceux qui, étudiants, jeunes enseignants, partisans de toujours de la liberté absolue de conscience veulent, par métier ou par conviction, refaire de l'école publique un lieu d'instruction. » Michel Eliard, Michel Godicheau, Pierre Roy.



Une histoire de la libre pensée Jean-Marc SCHIAPPA

La Libre-Pensée, la plus vieille association de ce pays puisque les premiers cercles reconnus ont été fondés en 1848, est à l'origine de nombreux éléments constituant les traditions démocratiques.

À la fois méthode et regroupement organisé, elle échappe à tout schéma, ce qui est dans sa nature. Elle est, donc, à plus d'un égard, digne d'intérêt et digne d'étude. Pourtant, que de confusions, de non-dits, d'erreurs - plus ou moins volontaires - frappent cette étude et l'ont obscurcie. Une histoire de la Libre-Pensée veut être un élément, à la fois d'éclaircissement et de réflexion sur cette nécessaire connaissance.

Combinant articles historiques, notes critiques, analyses inédites, études méthodologiques, cet ouvrage se conclut, logiquement, par une synthèse chronologique.

On peut considérer "Une histoire de la Libre-Pensée" comme une contribution significative à la connaissance historique de la Libre-Pensée.

Les blessures de l'âme Eric VIOT

Été 1914, instituteur dans un petit village de province, il prépare son départ pour la guerre.

Il passera quatre ans dans cet enfer à voir mourir de pauvres types. Quatre longues années pendant lesquelles, lentement, il va sombrer, cherchant le réconfort dans l'alcool.

Contrairement à Georges, son corps ne porte pas les traces de ses blessures : lui, c'est son âme qui a été meurtrie...



Petits arrangements avec la laïcité...

Stricte lorsqu'il s'agit d'interdire à une mère portant le foulard d'accompagner des sorties scolaires, la laïcité sait parfois se montrer plus souple. Ainsi, pour le bac puis pour le brevet, des profs se sont retrouvés à corriger des copies à côté d'une sœur en voilette dans un lycée public. Sans que cela choque en haut lieu...

Le premier incident est survenu le 20 juin au lycée Carnot à Paris, lors d'une réunion de concertation sur les résultats de philo du bac. "Une examinatrice de la discipline, moniale, y participait revêtue des habits de son ordre, porteuse de signes religieux ostentatoires (une grosse croix sur la poitrine, ndlr)"...

Le second incident a été révélé le 5 juillet par le quotidien de la Vienne Centre Presse. Le 1er juillet, des enseignants ont corrigé des copies d'histoire-géo du brevet aux côtés d'une religieuse en habit au collège Saint Exupéry de Jaunay-Clan (Vienne)...

En mars dernier, saisi dans une affaire de mères portant un foulard et accompagnant des sorties, le ministre de l'Education Luc CHATEL avait estimé qu'elles étaient assimilables à des "collaboratrices occasionnelles" du service public et qu'à ce titre elles étaient tenues à la neutralité et donc à l'interdiction du foulard. Pour les sœurs portant voilette et croix, le même raisonnement ne vaudrait-il pas ? A moins que l'on soit ici dans le deux poids-deux mesures... Comme quoi la loi est obscure et les voies du "seigneur" impénétrables...

Flagrant délit...

En 1988, la sorti du film de Martin SCORSESE, « La dernière tentation du Christ », déchaîne les passions... Le cinéma Saint-Michel, qui projette le film, est détruit, l'incendie provoqué par un groupe intégriste faisant une dizaine de blessés...

Suite à l'incendie des locaux de Charlie Hebdo, le ministre de l'Intérieur Claude GUÉANT était interrogé sur les réactions des intégristes musulmans et chrétiens...



Il a fait la part des choses ! « Les intégristes chrétiens, comme vous les qualifiez, protestent, ils expriment aussi des opinions, ils ne brûlent pas... »

« Une fois qu'on a passé les bornes, il n'y a plus de limites... »

Alphonse ALLAIS

».....
 NOM, Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 ☎ : Portable :
 courriel :

demande à adhérer à la LP-04

COTISATIONS 2012 : 72 €

à l'ordre de : "FDG Libres Penseurs 04"

[Constitué de : 46 € de part nationale, 13 € pour l'abonnement à La Raison. Et 13 € de part départementale.

En cas de difficultés financières ou de ressources très réduites, contacter la Fédération : cotisation « revenus faibles » : 28 € incluant l'abonnement à La Raison.]

Bulletin à retourner à :
 FDGLP04, rue des Chevaliers 04230 Cruis

En adhérant vous recevrez chaque trimestre le bulletin départemental.



La Libre Pensée est une association d'éducation populaire et d'action sociale.

Elle considère tous les mysticismes et toutes les religions comme les plus grands obstacles à l'émancipation de la pensée car ils divisent les hommes et les détournent de leurs buts terrestres en développant dans leur esprit la superstition, la peur de l'au-delà et la résignation. Dégénérant facilement en cléricalisme, fanatisme, impérialisme et mercantilisme, les religions aident les puissances de réaction à maintenir l'humanité dans l'ignorance et la servitude. Leur prétendue adaptation aux idées de progrès n'est qu'une nouvelle tentative pour rétablir leur domination passée.